

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
07 novembre 2025

Mis en ligne :
21 NOV. 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent, RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel ;

Absents : GARNIER Chrystèle, LETENDRE Christophe.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 07 novembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 4

Délibération n° 2025-115. FINANCES : Budget principal - Décision modificative n°2

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le Budget primitif 2025,
VU la délibération n°2025-058 en date du 30 juin 2025 relative à la décision modificative n°1,
VU la délibération du budget Ville n°2024-107 du 7 octobre 2024 approuvant la cession au profit de la SAS Bouygues immobilier de l'ensemble immobilier sis au 19, rue nationale au prix de 1 000 000 €,
VU l'avis de la commission ressources en date du 12 novembre 2025 ;

CONSIDERANT que la salle des Molières est dans le périmètre de la ZAC Multisites et que l'acquisition foncière a été réalisée par le budget principal en 1988,
CONSIDERANT le projet de démolition du bâtiment et de vente du terrain à Bouygues Immobilier,
CONSIDERANT des informations et simulations financières depuis le vote du budget le 24 mars 2025,
CONSIDERANT la nécessité d'ajuster certains crédits ;

Après en avoir délibéré par 20 voix POUR et 7 CONTRE (BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, LE GUENNEC Jean-Michel, LEJOLIVET Bertrand, NOULLEZ Sébastien, VALLEE Priscilla), **le conseil municipal décide**
D'APPROUVER les modifications suivantes au budget primitif 2025 Ville :

chap	article	fonction	section	BP 2025	DM 2	BP + DM
Section de fonctionnement						
DEPENSES				35 000,00 €		
012	64111	020		5 300 000,00 €	12 000,00 €	5 335 000,00 €
	64131				12 000,00 €	
	64112				3 000,00 €	
	6451				2 000,00 €	
	6453				2 000,00 €	
	6338				2 000,00 €	
	6336				2 000,00 €	
RECETTES				35 000,00 €		
013	6419	2022	Atténuation de charges	30 000,00 €	35 000,00 €	65 000,00 €
Section d'investissement						
DEPENSES				959 827,26 €		
23	2313	20	Constructions (réserve)	421 737,70	959 827,26 €	1 381 564,96 €
RECETTES				959 827,26 €		
10	10222	1	FCTVA	325 000,00	-40 172,74 €	284 827,26 €
24	24	1	Produits des cessions	3 189 902,12	1 000 000,00 €	4 189 902,12 €

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Gaël LEFEUVRE

